

Effectifs et parcours d'étudiants sportifs de haut niveau (SUP-SHN)

RESPONSABLE DU TRAITEMENT : la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

OBJET DU TRAITEMENT DE DONNEES

Finalités

Le traitement a pour objet :

- De réaliser des études et produire des indicateurs statistiques sur les effectifs et parcours des étudiants sportifs de haut niveau ou inscrits sur liste ministérielle par appariement des données de la base de sportifs de haut niveau (SHN) détenues par le Ministère des sports, l'agence nationale du sport et l'institut national du sport avec les données d'inscriptions et de diplomation dans l'enseignement supérieur du SIES, les vœux d'inscriptions à l'entrée dans le supérieur (PARCOURSUP) ou en Master (MonMaster) et les données d'Identifiant national de l'enseignement supérieur (INES)

Base légale

[Article 6 \(1\)](#) du règlement général sur la protection des données (RGPD)
Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le SIES (articles 4, 5 et 5 bis du [règlement 223/2009 relatif aux statistiques européennes](#)), [article 1](#) de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ; [article 72 de l'arrêté du 17 février 2014](#) fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur et de la recherche qui vient préciser les missions dont le SIES est investi au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

DONNEES TRAITÉES

Catégories de données traitées

- Données relatives à l'identité : INE, Nom d'usage, Prénoms, Sexe, Date de naissance, Pays de naissance, Commune de naissance (pour les sportifs nés en France)
- Données relatives à la pratique sportive : Fédération, Discipline, Spécialité olympique ou paralympique, Catégorie de sportifs (Elite/Senior...), Niveau de liste (SHN, Espoir,...), Ancienneté sur liste ministérielle
- Coordonnées : Lieu géographique d'entraînement, Lieu de résidence, Structure d'entraînement, Etablissement d'inscription
- Données relatives à la formation suivie par l'étudiant : UAI de l'établissement, Informations sur les modalités d'entrée et d'inscription dans l'enseignement supérieur ; Informations sur les cursus suivis, sur les examens ou concours passés et sur les diplômes obtenus, données liées aux vœux et sous-vœux sous parcourcup et MonMaster et à la proposition d'admission , données de mentions au bac

Source des données

Les données s'appuient sur le système d'information de suivi de l'étudiant (SISE) et la base des sportifs de haut niveau gérée par le Ministère des sports, l'Agence nationale du sport et l'INSEP.

Personnes concernées

- Responsables dans les établissements d'enseignement supérieur en charge de la réponse aux enquêtes

DESTINATAIRES DES DONNEES

Catégories de destinataires

- Agents du service statistique ministériel du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'exclusion des données personnelles relatives aux nom d'état civil, nom d'usage, prénoms et lieu de naissance des étudiants.

DUREE DE CONSERVATION

- Les données relatives aux nom d'état civil, nom d'usage, prénoms et lieu de naissance des étudiants sont conservées pendant une durée ne dépassant pas un an à compter de leur mise à disposition au SIES
- 30 ans pour le reste des données

DROITS DES PERSONNES SUR LES DONNEES LES CONCERNANT

Les personnes concernées peuvent exercer les droits prévus à [l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Elles peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant ou les faire rectifier. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Exercer ses droits

Pour toute autre information ou exercice de vos droits sur les traitements de données personnelles mis en œuvre par le SIES, vous pouvez contacter (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) sies.diffusion@enseignementsup.gouv.fr.

NOTA : le droit à l'effacement ne s'applique pas aux traitements d'intérêt public, ainsi que le droit d'opposition pour les traitements à finalité statistique d'intérêt public (articles 17-3-b et 21-6 du [règlement général sur la protection des données](#)).

Réclamation auprès de la Cnil

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection

des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature. »